

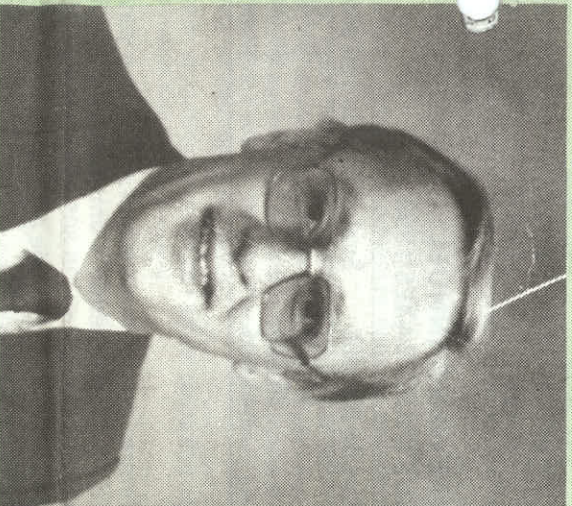
LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er MAI 1990 — VOL. 9, NO 9



RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 1989



Le Conseil municipal a reçu, lors de la séance régulière d'avril, le rapport du vérificateur externe établissant la situation financière de la Ville au 31 décembre dernier.

Essentiellement, les résultats obtenus sont les suivants:

- A) il n'y a pas eu d'augmentation du compte de taxes moyen en 1989;
- B) la dette municipale a été réduite de 750 000\$ pour atteindre 8,7 millions. Elle était de 14,5 millions en 1983;
- C) l'exercice financier se solde par un SURPLUS DE 1,5 MILLION, ce qui porte le surplus accumulé à 2,1 millions.

La même politique de payer comptant nos immobilisations a été maintenue en 1989, de sorte qu'il n'y a eu aucun règlement d'emprunt d'adopté.

Le surplus budgétaire obtenu, soit 1,5 million, s'explique comme suit:

| | |
|---|-----------|
| 1 ^o nouvelles taxes provenant du développement résidentiel et commercial que nous avons connu (foncière, régionale, services et affaires) (6% du budget prévu) | 550 000\$ |
| 2 ^o droits de mutations (plus communément appelés taxe de bienvenue) | 150 000\$ |
| 3 ^o les infractions et amendes | 60 000\$ |
| 4 ^o les intérêts sur placements | 310 000\$ |
| 5 ^o les arrérages de taxes | 20 000\$ |
| 6 ^o vente de terrains | 100 000\$ |
| 7 ^o travaux facturés | 125 000\$ |
| 8 ^o dépenses inférieures à nos prévisions (soit 0,8%) | 85 000\$ |
| 9 ^o autres | 100 000\$ |

Donc, bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation du compte de taxes moyen en 1989, le développement résidentiel et commercial ainsi que la gestion serrée des dépenses ont permis d'absorber l'augmentation des dépenses due à l'inflation et de générer, encore une fois, un SURPLUS budgétaire qui servira, en 1990, à payer comptant nos immobilisations et ainsi poursuivre notre politique de "désendettement".

Le Maire,
ÉMILE LORANGER, ing.

DOSSIER BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ÉTAT DE LA SITUATION

Depuis deux mois, le Conseil municipal a été à l'écoute de tous les intervenants désireux de faire connaître leurs points de vue sur le projet de construction d'une bibliothèque municipale à L'Ancienne-Lorette.

LES OPPOSANTS AU PROJET

- Les arguments avancés par les opposants au projet se résument ainsi:
- le projet est trop luxueux, OU
- nos taxes vont augmenter, OU
- il y a des solutions moins chères... à titre d'exemple: utiliser les bibliothèques scolaires, OU
- carrément, on ne veut rien savoir du projet.

LA VRAIE SITUATION

Sauf pour ceux et celles qui nous ont dit: "on ne veut rien savoir du projet", tous s'entendent pour dire qu'une bibliothèque serait une bonne chose pour notre ville. Cela améliorerait notre qualité de vie collective et constituerait un élément additionnel de "marketing" pour attirer chez nous des nouveaux propriétaires.

LES PRINCIPALES CRAINTES DU PROJET SONT LE COÛT ET L'IMPACT SUR LES TAXES.

CONCOURS ARTISTIQUE: page 3 — GRAND NETTOYAGE: pages 10 et 11

FÊTE DE DOLLARD — 21 MAI — JOUR FÉRIÉ

Depuis six ans, l'actuel Conseil municipal vous a prouvé qu'il savait respecter les "payeurs de taxes". En effet, malgré les nombreuses améliorations apportées dans la ville, c'est-à-dire rénovation du centre-ville, embellissement de nos rues, etc... la situation financière a été la suivante: A) gel du compte de taxes moyen depuis six ans (i.e. aucune augmentation sensible du compte de taxes moyen); B) la dette est passée de 14,7 millions en 1983 à 8,7 millions en 1989.

Aucune autre Ville au Québec n'a eu une telle performance. ET, comme le démontrent les états financiers au 31 décembre dernier, nous avons un SURPLUS accumulé de DEUX millions. Ce surplus servira à PAYER COMPTANT nos immobilisations.

Par conséquent, le Conseil municipal vous a prouvé sa crédibilité en matière de gestion de VOS TAXES... nous ne vous avons jamais menti; nous vous avons toujours respectés depuis SIX ans et cela va continuer.

LE COÛT DU PROJET — L'IMPACT SUR VOS TAXES

Comme nous l'avions promis, il y a deux ans, L'Ancienne-Lorette peut se payer et opérer une bibliothèque SANS AUGMENTER VOS TAXES.

En effet, la partie non subventionnée de l'édifice sera payée COMPTANT à même notre surplus budgétaire. Donc, PAS DE DETTE, PAS DE TAXE POUR ÇA.

De plus, dans le budget 1990 de la Ville (donc déjà inclus dans votre compte de taxes de cette année), le coût annuel d'opération (salaires, achats de livres, revues, etc.) a été prévu. Il n'y a pas eu d'augmentation de vos taxes pour cela non plus et comme ce budget est reconduit d'année en année, IL N'Y AURA PAS D'AUGMENTATION DE VOS TAXES l'an prochain, ni plus tard pour ce projet. IL EST DÉJÀ BUDGETÉ.

OUI, MAIS...

Certains diront: "oui, mais...", si au lieu de payer une bibliothèque, on ANNULAIT tout le projet, ON POURRAIT BAISSER NOS TAXES.

ET C'EST VRAI...

Évidemment, si le Conseil municipal affectait le coût total, soit construction et opération, de la bibliothèque contre VOS TAXES, celles-ci diminueraient.

DE COMBIEN...

Les tableaux suivants représentent les coûts réels du projet et l'impact possible en baisse de taxes.

TABLEAU 1: COÛTS DE CONSTRUCTION

| | Total | Subvention | Ville |
|------------------------------------|-------------|------------|-----------|
| ÉDIFICE (1 100\$/m.²) | 1 062 600\$ | 796 950\$ | 265 650\$ |
| HONORAIRES | 240 000 | 180 000 | 60 000 |
| TERRAIN, AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT | 450 000 | — | 450 000 |
| TOTAL: | 1 752 600\$ | 976 950\$ | 775 650\$ |

ANALYSE DU TABLEAU 1

Malgré les montants imposants qui apparaissent dans ce tableau, ramené en terme de "pieds carrés", le projet proposé représente un coût de construction de 105\$ le pied carré. Un bungalow standard coûte, en moyenne, environ 75\$ le pied carré et évidemment, ce n'est pas un édifice public. En conséquence, il va sans dire que notre projet est MODESTE.

La Ville devra investir, à même son surplus, une somme de 775 650\$ pour construire la bibliothèque. Cela semble beaucoup. Le tableau suivant montre ce que pourrait être la BAISSE de taxes si le 775 650\$ était affecté en remboursement accéléré de notre dette municipale. Les calculs ont été faits par le Service de la Trésorerie à un taux moyen de 12% pendant 20 ans.



TABLEAU 2: BAISSE POTENTIELLE DES TAXES

| MONTANT | 775 650\$ | 800 000\$ | 900 000\$ |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Économie annuelle Impact en €/100\$ d'évaluation | 103 844 | 107 104 | 120 492 |
| | 2,6¢ | 2,7¢ | 3,0¢ |
| IMPACT SUR LES TAXES POUR: | | | |
| ● Une maison évaluée à 80 000\$ | 20,72\$ | 21,60\$ | 24,00\$ |
| ● Une maison évaluée à 100 000\$ | 25,90 | 27,00 | 30,00 |

ANALYSE DU TABLEAU 2

DONC, si la Ville affectait 800 000\$ en remboursement accéléré de la dette, les taxes baisseraient de 21,60\$ pour une maison évaluée à 80 000\$ et de 27,00\$ pour une maison évaluée à 100 000\$.

TABLEAU 3: COÛTS ANNUELS D'OPÉRATION

| | Total | Subvention | Ville | €/100\$/éval. |
|--------|-----------|------------|-----------|---------------|
| AN 1 | 285 000\$ | 142 500\$ | 142 500\$ | 3,6€/100\$ |
| AN 2 | 285 000 | 142 500 | 142 500 | 3,6€/100\$ |
| AN 3 + | 285 000 | 57 000 | 228 500 | 5,7€/100\$ |

PRIX DE REVIENT ANNUEL (DÉJÀ INCLUS DANS TAXES 1990)

| | Évaluation de 80 000\$ | Évaluation de 100 000\$ |
|--------|------------------------|-------------------------|
| AN 1 | 28,80\$ | 36,00\$ |
| AN 2 | 28,80\$ | 36,00\$ |
| AN 3 + | 45,60\$ | 57,00\$ |

ANALYSE DU TABLEAU 3

Puisque le budget 1990 renferme les montants nécessaires pour payer les coûts annuels d'opération de la bibliothèque, l'annulation du projet permettrait de réduire vos taxes d'autant, soit 28,80\$ pour une maison évaluée à 80 000\$ et 36,00\$ pour une maison évaluée à 100 000\$.

EN CONCLUSION

La Ville peut payer comptant la construction de la bibliothèque.

La Ville, sans augmentation de taxes, peut payer les coûts annuels d'opération.

En annulant complètement le projet, l'économie maximale réalisée, incluant les coûts de construction et d'opération, se traduirait par une baisse de taxes de 67\$ par année ou 5,50\$ par mois pour une maison évaluée à 80 000\$.

Vaut-il la peine de se priver d'un tel équipement pour baisser VOS TAXES d'environ 5,00\$ par mois?

QU'EN PENSEZ-VOUS?...

RÉFÉRENDUM

Pour ceux et celles qui réclament un référendum sur le sujet, ils et elles pourront l'exiger puisque les procédures administratives du Ministère des Affaires culturelles prévoient que: "lorsqu'une subvention est accordée à une Ville, la Ville doit adopter un règlement d'emprunt pour un montant égal à la subvention" et le Ministère rembourse annuellement ledit règlement, capital et intérêts. DONC, aucun coût pour la Ville.

ALORS, si les opposants au projet le désirent, ils pourront BLOQUER ce règlement d'emprunt, c'est-à-dire, par le fait même, BLOQUER LA SUBVENTION et un RÉFÉRENDUM AURA LIEU.

**CINQ DOLLARS PAR MOIS...
EST-CE QUE CELA VAUT LE COUP?**

Le Maire de L'Ancienne-Lorette,
ÉMILE LORANGER, ing.